

Une scolarisation pour tous dans de bonnes conditions, c'est trop demander ?

Le SE-UNSA ne le pense pas.

S'opposer et s'engager, c'est une forme de combat syndical qui porte ses fruits.



⇒ la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Loi du 11 février 2005 : chaque enfant en situation de handicap a droit à être inscrit dans l'école la plus proche de son domicile.

Dès le début, le SE-UNSA s'est engagé en faveur du vote de cette loi. Le droit à l'éducation publique de qualité doit concerner tous les enfants sans exception.

Cette ambition exige des moyens :

- l'augmentation du nombre d'enseignants spécialisés et d'enseignants référents.
- la pérennisation des missions d'accompagnement de ces enfants.
- des formations spécifiques et complémentaires pour l'ensemble des enseignants

C'est le sens des interventions du SE-UNSA auprès du ministère comme des interlocuteurs locaux.

Au moment de choisir, face aux excès des uns ou à la discrétion d'autres, je choisis un syndicat qui s'exprime clairement et agit concrètement.



⇒ le démantèlement des Réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté ? (RASED)

Economie supplémentaire : le budget 2009 prévoit la réaffectation de 3 000 postes d'enseignants spécialisés dans des écoles en difficulté.

Une mesure brutale en contradiction avec la politique ministérielle qui prétend faire de l'échec scolaire sa priorité.

Le SE-UNSA exige la suspension de cette mesure. Il réitère, auprès du ministère, sa demande de discussion sur le devenir des RASED.

Dans les instances paritaires du Gard, il dénonce, depuis plusieurs années :

- l'insuffisance des départs en formation spécialisée,
- les départs en retraites non remplacés,
- la suppression de postes spécialisés restés vacants,
- les problèmes de frais de déplacement.

JE VOTE SE-UNSA

Faites la différence, votez **SE-UNSA**

